



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN
Bureau municipal : 181, route Centrale 418 736-5047

Le 21 février 2023

Volume 44 Numéro 09

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROCHAIN JASEUR

Pour publier dans notre prochaine édition, faites-nous parvenir vos communiqués avant le 1^{er} mars 2023 à 17h par courriel au jaseurstval@gmail.com ou en les déposant dans la boîte à courrier sur le perron du bureau municipal.

Pour consulter la version électronique et le calendrier des parutions du Jaseur, rendez-vous sur le site de la municipalité :

<https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/le-jaseur-journal-local/>

**Aucune correction ne sera apportée à vos textes.*

MOT DU MAIRE

MUNICIPALITE DE SAINT-VALERIEN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 6 février 2023, les membres du conseil municipal ont adopté le RÈGLEMENT 2023-249 relatif à la taxation municipale qui sera en vigueur pour l'année 2023. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.89/100\$ pour l'année 2023 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Pour le taux des taxes spéciales (camion incendie, camion à neige, centre communautaire) ainsi que ceux pour les services rendus, vous trouverez l'ensemble de l'information sur le site WEB de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/les-informations-municipales/>

Lors de cette séance il y a aussi eu un avis de motion et le dépôt du projet de RÈGLEMENT 2023-351 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Valérien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

DÉNEIGEMENT ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Le conseil municipal a octroyé le contrat pour le déneigement et l'arrosage de la patinoire ainsi qu'un contrat pour la surveillance. Le conseil tient aussi à remercier ceux et celles qui collaborent à son déneigement régulier avant et après son utilisation.

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Depuis la mi-janvier, le CPE l'Aurore boréale a débuté ses activités de service de garde au Centre communautaire. Il y a 13 tout-petits qui se rendent chaque matin dans les anciens locaux du chœur et de la sacristie qui ont été adaptés afin de répondre aux normes du ministère de la Famille.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI

À la dernière séance du conseil, une pétition fut déposée, demandant au conseil municipal de facturer sur le compte de taxe des citoyens l'ensemble du coût de l'entente de loisirs avec la Ville de Rimouski.

En 2019, la Ville de Rimouski avait annoncé une hausse majeure du coût de l'entente de loisirs et une consultation citoyenne avait confirmé votre désir de la conserver. Le coût initial était de 17 700\$. Avec l'ajout du complexe *Glaces et piscines*, la facture s'élèvera maintenant à près de 28 500\$ pour l'année 2023. Indexé sur une période de 4 ans, le montant estimé atteindra près de 33 300\$.

Le conseil a longuement discuté de la façon dont cette hausse devait être absorbée par la Municipalité et ses citoyens. Lors de ces discussions, il a été soulevé que cette entente, en vigueur depuis 2008, ne signifie pas un accès universel et gratuit, mais permet une réduction du coût d'inscription aux activités. Malgré cela, l'accès à certaines activités de loisirs reste difficile pour plusieurs familles d'ici en raison de leurs frais d'inscriptions élevés.

La réflexion du conseil a aussi pris en considération les autres augmentations de coûts qui affectent déjà la taxation. En plus de l'augmentation du compte de taxes due à l'inflation, il y a celle du carburant, de l'indexation des salaires, ainsi qu'une hausse importante du coût des services rendus (collecte des rebuts, ramonage des cheminées, réseau d'égout, etc.). À noter que l'impact de ces augmentations affecte l'ensemble des citoyens à différents niveaux, selon les services requis par chacun.

Les membres du conseil ont donc discuté du principe de l'utilisateur-payeur. Environ 60% du coût serait défrayé à partir de la taxation municipale (17 700 \$) et la portion additionnelle (10 800\$) serait payée uniquement par les utilisateurs des services via l'achat d'un *Certificat loisirs de Saint-Valérien*. Ce dernier serait obligatoire pour bénéficier du tarif « *Résident* » lors d'inscription aux activités de loisirs de la Ville de Rimouski.

Ainsi, au cours des prochaines semaines, le projet du conseil détaillant les modalités relatives à la mise en place d'un *Certificat loisirs de Saint-Valérien* vous sera communiqué.

SOIRÉE DE LA CHANDELEUR

Bravo à tous les bénévoles et au Valeureux Rhizomes pour l'organisation de la magnifique soirée de la Chandeleur qui a eu lieu samedi le 11 février. Souper de crêpes, jeux de société et le groupe musical *La marée montante* étaient du rendez-vous.

Un beau merci

Robert Savoie, maire

Municipalité de Saint-Valérien

14 février 2023

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 6 février 2023, ledit conseil a adopté le règlement # 2023-350 concernant l'interdiction d'épandage durant 4 journées, soit les 23, 24 et 30 juin et le 1^{er} juillet 2023.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou sur le site web de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2023.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

COMMUNAUTÉ

ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI

Bonjour cher.es citoyennes et citoyens. Suite à une décision de la municipalité concernant l'entente de loisirs avec la ville de Rimouski, j'ai entrepris la démarche de faire signer une pétition afin d'influencer le conseil municipal à revoir leur position. Vous avez été plusieurs à me démontrer votre intérêt et votre appui sur le sujet. Avec approximativement 200 foyers rencontrés en trois semaines, j'ai vécu en votre compagnie une véritable expérience humaine riche en discussions et en débats sains, ce qu'une véritable démocratie se doit d'être. Pour toutes ces rencontres je vous dis merci.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février, j'ai déposé la pétition que vous avez été nombreuses et nombreux à signer. 156 signatures au total (une par ménage) représentant 473 valérienaises et valérienais. Ces signatures expriment le souhait des citoyennes et citoyens de maintenir l'entente Loisirs payée entièrement par le biais de la taxation municipale. Nous étions 906 résidents à St-Valérien lors du dernier recensement (2021) ce qui permet d'affirmer que plus de 50% de la population est en accord avec le partage du coût de l'entente Loisirs avec la ville de Rimouski même si son utilisation n'est pas universelle. Le conseil municipal a reçu la pétition et examinera les possibilités pour le renouvellement de l'entente Loisirs pour 2023 en tenant compte du message clair que nous lui avons fait parvenir. Il est encore possible de manifester votre souhait de poursuivre les paiements de cette entente par la taxation municipale car la pétition reste ouverte pour permettre à ceux que je n'aurai malheureusement pas pu rencontrer de montrer leur soutien aux utilisateurs des services de la ville au prix « résident » (sans surtaxe). Ces copies sont disponibles à l'épicerie Bérubé, au centre communautaire, au salon de coiffure de Mme Maude Lagacé ainsi que chez moi au 279 4^e rang Est. Merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de m'écouter, j'espère que notre action collective débouchera sur une décision où l'avis de la majorité de la population aura été pris en compte.

Catherine Aubin

BABILLARD



Vous cherchez à acheter des aliments sains à moindre coût en limitant vos déchets ? Des produits de la région bas-laurentienne et du Québec, du vrac, des produits certifiés biologiques ? Découvrez La Corde d'achat !

L'achat local est mis de l'avant en créant des liens directement avec les productrices et producteurs, les transformatrices et transformateurs et les distributeurs afin de soutenir les artisanes et artisans de notre territoire.

Un nouveau point de chute est accessible au centre communautaire de Saint-Valérien. La prochaine période de commande se tiendra du 21 au 26 février pour une cueillette le 10 mars.

Rendez-vous sur notre site web pour passer votre commande mensuelle :

www.lacordedachat.ca

À LA PHARMACIE DES SIMPLES

À NE PAS MANQUER CE PRINTEMPS!

Atelier d'initiation en 5 cours sur les plantes médicinales. Pour nous permettre de mieux profiter de notre forêt nourricière de St-Valérien. Ces activités sont offertes gracieusement par le centre communautaire et seront animées par Catherine Aubin, votre jardinière communautaire. Toute personne désirant profiter de ces ateliers doit s'inscrire à l'adresse courriel suivante : catherineaubin444@gmail.com ou par téléphone au 418-736-0128.

Voici un aperçu du contenu des rencontres et puisque chaque cours est relié aux autres, il est préférable de suivre la série de 5 cours complets pour mieux profiter de l'expérience. Tous les cours sont offerts à la bibliothèque de Saint-Valérien, à l'exception du dernier qui se fera directement à la forêt nourricière. Durée de chaque atelier entre 1h30 et 2h.

Cours 1 - 4 mars: Découvrir que chaque jour nous cuisinons avec des ... plantes médicinales. Venez connaître les autres utilités de la sauge, du thym et de l'origan.

Cours 2 - 18 mars: Tisane d'amour ou tisane de détente? Il pourrait être plus judicieux de dire tisane remède. Apprenez les usages de la menthe, de la camomille, de la lavande et de la mélisse.

Cours 3 - 1^{er} avril: Est-ce une mauvaise herbe ou devrais-je plutôt dire adventice? Et si nous parlions plutôt de plante soignante? Découvrez le côté noble de l'achillée mille feuilles, le millepertuis, le pissenlit et le plantain.

Cours 4 - 15 avril: De la production jardinière jusqu'à la potion de sorcière. Passez de la conservation des plantes cueillies jusqu'à la fabrication de baumes et de teintures-mère, apprenez comment profiter de vos récoltes de la forêt nourricière.

Cours 5 - 27 mai: Cercle de sorcières à la forêt nourricière! S'initier au rudiment de l'identification de toutes les plantes étudiées pendant les 3 premiers cours dans notre forêt.

SERVICE DE POPOTE ROULANTE

Le Centre d'action bénévole offre un service de popote roulante.



Une popote roulante est un service qui consiste à offrir des repas livrés à domicile par des bénévoles. Ce service est offert aux personnes âgées en perte d'autonomie permanente ou temporaire, aux personnes en convalescence, aux personnes proches-aidantes.

Ce service permet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'information, contactez-nous. **581-246-6352**

DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole » au printemps 2023.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire en 2023: 22,39\$

Aucune expérience requise, formation sur place!



Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- **adresse courriel :** pepiniere.sainte-luce@mffp.gouv.qc.ca, ou
- **adresse postale :** 240, Rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418-739-4819 p.701337



Nous cherchons également des mécaniciens, aides de garage et conducteurs de chariot élévateur !